

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 5

Artikel: Des ténèbres à la lumière
Autor: Ribaux, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

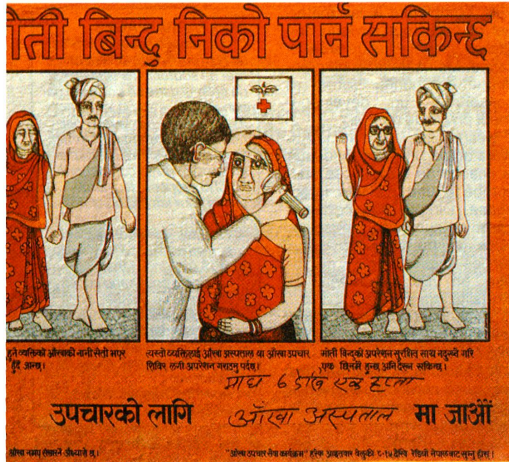
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉVELOPPEMENT



Panneaux de sensibilisation de la population aux anomalies oculaires. Réalisés dans le graphisme local, ils informent la population sur les symptômes de la cataracte et l'invitent à se présenter à la consultation lors du passage de l'équipe médicale. La légende du panneau de droite affirme en outre que les opérations sont «rapides et sans douleur». «Le monde est sombre quand on est aveugle. Suivez-nous, nous vous conduirons des ténèbres à la lumière», conclut le texte.

La cécité, véritable plaie des pays du tiers monde Au Népal, la Croix-Rouge suisse lutte activement contre ce fléau

Des ténèbres à la lumière

Les malades oculaires et en particulier la cataracte sont très répandues dans les pays du tiers monde. Ainsi au Népal, plus de 300 000 personnes sont atteintes de cécité totale ou partielle. Pour lutter contre ce fléau, la Croix-Rouge suisse mène depuis 1982 un programme de médecine ophtalmologique dans le nord-ouest du pays. Ce programme est financé en partie par le produit de la vente de l'or dentaire récupéré.

*Claude Ribaux**

Pour un pays aussi démuné en infrastructure sanitaire que le Népal, les maladies oculaires constituent un véritable problème médico-social. Sur une population de 15 millions d'habitants environ, ce pays compte en effet quelque 230 000 aveugles d'un œil et 117 000 des deux yeux. La cataracte, inflammation de la cornée cristalline, mais aussi des maladies infectieuses comme le trachome ou le trichiasis, sont autant de troubles pouvant conduire à la cécité. Pourtant, il suffirait dans bien des cas d'une simple intervention chirurgicale ou d'un traitement à base de médicaments pour rendre la vue à de nombreuses personnes. Par ailleurs, des mesures prophylactiques adé-

quates, telles que l'enseignement de l'hygiène, une meilleure alimentation et le dépistage précoce des anomalies oculaires, permettraient d'empêcher qu'un plus grand nombre de personnes – des enfants en particulier – ne perdent la vue prématurément.

C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis sur pied au début des années 1980 déjà, en collaboration avec les autorités népalaises, un vaste programme de lutte et de prévention contre la cécité. Ce programme englobe l'ensemble des quatorze zones du territoire et est coordonné à partir de la capitale Katmandou. A l'instar de plusieurs organisations caritatives internationales, la Croix-Rouge suisse (CRS) participe également à ce programme depuis 1982 dans deux zones situées au nord-ouest du pays, mais sur la base d'une convention sépa-

rée avec le Ministère de la santé. Cette convention a été remplacée en mars 1986 par un accord passé avec une association d'entraide locale. Ce changement de partenaire avait essentiellement pour but de permettre aux responsables du projet de médecine ophtalmologique de la CRS de mieux cerner les besoins de la population.

Le programme d'assistance de la CRS pour le traitement de la cécité au Népal comporte quatre grands volets: la création d'une clinique ophtalmologique à Népalganj (100 000 habitants), chef-lieu de la zone de Behri; l'organisation de centres ophtalmiques dans les

contrées dépourvues de tous moyens de transport; la formation du personnel soignant; le développement de la prévention, notamment par des mesures d'hygiène et par une amélioration de l'alimentation.

Grâce à l'apport financier d'un groupe de notables de Népalganj, la CRS a été en mesure d'aménager dans cette ville une clinique ophtalmologique d'une capacité de 50 lits. Cette dernière est dotée de trois blocs opératoires, de deux laboratoires et d'une polyclinique. Une équipe médicale de la CRS, composée d'un médecin ophtalmologue et d'une collaboratrice médico-technique, ainsi qu'un ophtal-

mologue népalais, des assistants en ophtalmologie et du personnel infirmier autochtones travaillent dans cette clinique. L'administration de cet hôpital devrait du reste être confiée d'ici cinq ans à des responsables locaux. L'hôpital accueille plus de 500 patients par mois.

Pendant la saison sèche de l'hiver, l'équipe médicale de la CRS prodigue en outre des soins ambulatoires dans des régions particulièrement isolées. Celle-ci se rend pour une durée de cinq à dix jours dans un village et installe une antenne mobile dans une école, un entrepôt ou tout autre bâtiment adéquat. La population

est alors avisée, soit par radio soit par les autorités administratives, sur la possibilité de se faire examiner et soigner. Ces déplacements de l'équipe médicale permettent de toucher actuellement plus de 400 000 personnes.

Un élément important du projet ophtalmique de la CRS concerne la formation du personnel soignant népalais. Des cours sont ainsi dispensés aussi bien à des assistants en ophtalmologie et à des infirmières attachées à la clinique qu'à des médecins de campagne, samaritains de villages et autres sages-femmes. Il s'agit en l'espèce de les familiariser avec les maladies ocu-

DÉVELOPPEMENT

lares les plus répandues et de leur apprendre à prodiguer les premiers soins. De plus, trois bourses d'étude ont été octroyées à des médecins népalais pour leur permettre de suivre une formation en ophtalmologie. Enfin, dans le domaine de la prévention, la CRS examine la possibilité de former certaines auxiliaires de santé bénévoles. □



Le docteur W. Schmid, médecin-responsable de l'hôpital, pendant une intervention. Chaque mois, 500 personnes sont opérées à l'hôpital de Népalganj.

Le projet de la CRS au Népal est financé en grande partie par le produit de la campagne de récupération de l'or dentaire, le reste par la Confédération. L'action vieille or, qui a démarré en 1977 déjà, est due à l'initiative d'un médecin-dentiste de Weinfelden (TG), le Dr Schatzmann, qui est aujourd'hui retraité (voir «Actio» 4/87). Les patients contraints à la CRS au moyen d'une enveloppe jaune spécialement conçue à cet effet et disponible dans la plupart des cabinets de dentistes, au cours de la seule année 1985, la CRS a collecté de quelque 220 000 francs. Le succès de cette collecte ne s'est pas démenti tout au long des ans, surtout en Suisse alémanique. La poursuite du projet de médecine ophtalmologique dépend toutefois du soutien des donateurs, en l'occurrence des dentistes qui attirent l'attention de leurs patients sur la possibilité de faire un don.



Patiente en convalescence. L'assistance des convalescents est assurée par des bénévoles de la Croix-Rouge suisse népalaise, qui veillent également à ce que les opérés suivent leur traitement post-opératoire.



Vue de la salle de consultation de l'hôpital de Népalganj.

* Responsable des programmes Bangladesh et Népal à la Croix-Rouge suisse.